

RAPPORT ANNUEL 2024

COOPÉRER SANS FRONTIÈRES



**MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME
DE TRAVAIL COMMUN
2025-2028**

Colophon

Éditeur responsable :

Monsieur Frans Weekers

Secrétariat général de l'Union Benelux

Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles

Tel. +32 (0)2 519 38 11

Mise en page et rédaction :

Secrétariat général Benelux

Coordination :

Direction stratégique du Secrétariat général de l'Union Benelux

Date : Juin 2025

Cette publication est protégée par le droit d'auteur

Index

AVANT-PROPOS DU COLLÈGE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX	4
L'ANNÉE 2024 EN IMAGES	6
SÉCURITÉ	8
Mise en œuvre du traité de police	9
Approche transfrontalière intégrale et actions de contrôle conjointes	10
Gestion de crise : préparation et résilience	12
Asile et migration	13
Autres coopérations	14
MARCHÉ INTÉRIEUR ET ÉCONOMIE	16
Compétitivité et résilience	17
Commerce de détail	18
Transport durable	19
Mobilité des travailleurs et emploi	21
Accès transfrontalier aux médias et agenda numérique : vers un avenir connecté	22
Autres	23
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIE	24
Exportation de combustibles contaminés	25
Climat, adaptation au climat et gestion de l'eau	25
Hydrogène	26
Collaboration Penta	27
Plateforme « gaz »	28
Énergie éolienne	28
Économie circulaire et innovation	29
Agriculture durable et diversifiée	29
Sécurité alimentaire et santé animale	30
Nature et biodiversité	31
Education à la Nature	31
Qualité de l'air	31
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	32
Traité sur la fraude sociale et les conditions de travail décentes	33
Coopération fiscale	33
RELATIONS INTERRÉGIONALES	34
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	35
Hauts-de-France	35
Grande Région	36
États baltes	36
Conseil nordique	36



AVANT-PROPOS DU COLLÈGE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

En 2024, nous avons célébré un moment particulier : les quatre-vingts ans de la coopération Benelux et la première Journée officielle du Benelux. Ce jour-là, il ne s'agissait pas uniquement de se remémorer le passé, mais surtout de se tourner vers l'avenir : avec des anciens Premiers ministres, des étudiants, des décideurs politiques et des partenaires nationaux et internationaux, nous avons réfléchi à la valeur ajoutée de la coopération, aujourd'hui et dans le futur. Car le Benelux n'est pas un monument, mais un instrument. Un instrument qui a prouvé à maintes reprises son utilité lorsqu'il est utilisé activement. Ce qui a commencé comme un accord douanier visionnaire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est devenu un laboratoire unique pour la coopération transfrontalière en Europe.

Aujourd'hui, la force du Benelux réside toujours dans sa flexibilité et sa capacité à agir rapidement et de manière ciblée sur des dossiers qui exigent une approche concrète et pragmatique. C'est précisément là où des structures plus larges ont besoin de temps pour aboutir à des décisions que le Benelux peut créer un espace pour l'innovation, l'harmonisation et l'expérimentation. Qu'il s'agisse de la sécurité transfrontalière, du marché intérieur, de l'énergie durable, de la mobilité des travailleurs ou de la sécurité alimentaire, le Benelux a encore démontré en 2024 qu'il peut faire la différence, surtout en période de changements rapides et de bouleversements géopolitiques.

En 2024, des travaux ont également été menés en vue de l'élaboration d'un nouveau programme de travail commun pour la période 2025-2028. Ce programme pluriannuel permettra au Benelux de continuer à réagir avec souplesse et détermination aux évolutions sociales et internationales dans les années à venir. Parallèlement, la modernisation du Secrétariat général s'est poursuivie, notamment grâce à la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique de ressources humaines, à la modernisation de la stratégie de communication et au renforcement de la gestion financière. La bonne gouvernance est une priorité absolue.

Les relations avec l'Union européenne ont également été approfondies. En effet, le Benelux n'est pas seulement un pionnier de la politique européenne, il peut également constituer un complément précieux à celle-ci. Des concertations structurelles ont eu lieu avec les représentations permanentes des pays Benelux auprès de l'UE, et la Commission européenne a été étroitement associée à diverses initiatives. En outre, la coopération avec des régions ou États fédérés voisins et des plateformes de coopération partenaires a été renforcée.

Dans ce rapport, vous découvrirez comment l'Union Benelux, sous la présidence belge, a mis en œuvre le plan annuel pour 2024. Vous verrez comment elle a obtenu des résultats tangibles, contribué à lever des obstacles et donné une impulsion à de nouvelles coopérations. Nous tenons également à remercier le Parlement Benelux, qui, par ses recommandations, donne une orientation à la coopération. Et bien sûr, les collaborateurs du Secrétariat général, dont l'engagement et le professionnalisme sont le moteur des nombreux projets et initiatives.

Frans Weekers

Secrétaire général

Michel-Etienne Tilemans

Secrétaire général adjoint

Jean-Claude Meyer

Secrétaire général adjoint



d.g.à.d. messieurs Tilemans, Weekers et Meyer

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES

10 JANVIER

SIGNATURE D'UN ACCORD DE RÉADMISSION ET D'UNE EXEMPTION DE VISA AVEC LA MONGOLIE



23 JANVIER

PRÉSENTATION DU PLAN ANNUEL ET OUVERTURE DE LA PRÉSIDENTIE BELGE DE L'UNION BENELUX



12 MARS

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA RÉDUCTION DE L'ÉCART DE TVA ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE



21 MARS

SYMPOSIUM BENELUX SUR L'APPROCHE INTÉGRALE DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE



26 MARS

PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE BENELUX LORS DU SOMMET EUROPÉEN DE L'EAU



1 MAI

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ENTRE LES PAYS DU BENELUX ET LES ÉTATS BALTES

17 MAI

DÉCLARATION DU BENELUX RELATIVE À LA RÉGLEMENTATION ET À L'HARMONISATION DES ARTICLES PYROTECHNIQUES (LUTTE CONTRE L'UTILISATION ABUSIVE DES FEUX D'ARTIFICE)



5 SEPTEMBRE

JOURNÉE BENELUX : 80 ANS DE COOPÉRATION BENELUX



© dk ministry of energy

26 NOVEMBRE

SOMMET BENELUX



22 JUILLET

COOPÉRATION POLICIÈRE BELGO-NÉERLANDAISE À KNOKKE



24 OCTOBRE

RÉUNION DE LA NORTH SEAS ENERGY COOPERATION AU DANEMARK



16 DÉCEMBRE

CONSULTATION DES ORGANISATIONS REPRÉSENTANT LES PME/TPE

SÉCURITÉ



La sécurité reste une priorité essentielle pour l'Union Benelux, l'accent étant mis sur la mise en œuvre et l'opérationnalisation du nouveau traité de police Benelux, la gestion des crises, l'asile et la migration, la justice et d'autres initiatives. Le plan annuel 2024 a fixé l'objectif de renforcer la sécurité transfrontalière, ce qui a été réalisé par le biais de concertations stratégiques et d'actions concrètes.

MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ DE POLICE

L'entrée en vigueur du nouveau traité de police Benelux à la fin de l'année 2023 a marqué une étape importante dans la coopération entre les forces de police de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. En 2024, la première mise en œuvre opérationnelle fut la priorité, avec des interventions rapides et efficaces dans les zones frontalières, notamment lors d'événements de grande ampleur et de situations d'urgence.

Un symposium Benelux organisé le 21 mars à Breda sur le thème de l'approche transfrontalière intégrale a réuni des représentants de tous les ministères concernés, du ministère public, de la police et des autorités locales. Les possibilités, les limites et les enseignements ont été examinés lors de ce symposium, et une attention particulière a été accordée à l'application du traité de police Benelux. Cette réunion a jeté des bases solides pour la poursuite de la coopération en matière d'approche intégrale de la criminalité transfrontalière. Les participants ont acquis une connaissance approfondie des différentes législations nationales en matière d'approche administrative, un élément essentiel du traité de police. Cette clarification des structures respectives a fourni aux fonctionnaires de police et aux responsables administratifs une base commune et des outils pratiques pour une mise en œuvre réussie et coordonnée du traité dans la région Benelux.

Une concertation stratégique des chefs de police Benelux en avril a souligné la nécessité d'une stratégie commune et tournée vers l'avenir pour

la fonction de police transfrontalière. Dans cette optique, des actions et des contrôles communs ont été mis en place au niveau opérationnel et des formations ciblées ont été organisées, notamment pour la police de la route et la police maritime. Ces initiatives ont directement contribué à renforcer la coopération opérationnelle entre les trois pays Benelux et leur capacité d'action.

Parallèlement, un important séminaire, organisé en coopération avec l'ITEM et l'Université de Maastricht, a eu lieu le 8 octobre. Cet événement s'est concentré sur l'évaluation du traité de police Benelux et a servi de moment de réflexion stratégique. Au cours du séminaire, les possibilités du traité ont été expliquées aux représentants des Länder allemands voisins - Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Basse-Saxe, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg - et de l'État fédéral allemand. L'événement a non seulement renforcé le réseau avec ces partenaires, mais a également alimenté leur dialogue avec la France sur un nouveau traité de police bilatéral. Le séminaire a ainsi contribué à une dynamique plus large de coopération régionale.

En outre, les premières réflexions ont commencé sur une deuxième tranche d'accords d'exécution, comprenant la détection transfrontalière, la consultation directe des bases de données de la police et l'accès aux registres de population. Les négociations à ce sujet devraient avoir lieu au cours de l'année 2025.

APPROCHE TRANSFRONTALIÈRE INTÉGRALE ET ACTIONS DE CONTRÔLE CONJOINTES

En 2024, l'Union Benelux a mis l'accent sur une approche transfrontalière intégrale de la criminalité, dans le cadre de laquelle des instruments administratifs et opérationnels sont utilisés de manière coordonnée et où les ministères publics sont explicitement impliqués, ainsi que des acteurs privés.

Le sujet a également trouvé un écho plus large au niveau européen : la présidence belge du Benelux a inscrit l'approche transfrontalière intégrale de la criminalité à l'ordre du jour de la présidence belge de l'UE au premier semestre 2024. La création de l'Alliance portuaire européenne contre le trafic de drogue et la criminalité organisée – une initiative inspirée notamment par des expériences Benelux antérieures et dans laquelle les pays du Benelux ont joué un rôle moteur actif – s'inscrit dans cette optique.

Parallèlement à ces lignes stratégiques, l'approche intégrale s'est surtout manifestée concrètement dans la coopération opérationnelle sous la structure Hazeldonk. Sous cette bannière, cinq grandes actions de contrôle Étoile et diverses petites actions ont eu lieu en 2024, organisées en étroite coopération avec la France. Ces actions sont intégrales par excellence : elles sont menées par plusieurs services de différents pays - tels que la police, les douanes, les services d'inspection et les parquets - qui font chacun un usage optimal de leurs mandats nationaux. La combinaison intelligente de ces mandats permet de réaliser les contrôles plus rapidement, d'intervenir plus efficacement et de surmonter les obstacles juridiques qui seraient inévitables dans le cadre d'une simple approche nationale.

Les actions Étoile menées en 2024 se sont concentrées, entre autres, sur la contrebande de drogue et, grâce à une meilleure préparation et au partage d'informations, ont produit des résultats tangibles :

saisies, arrestations et renseignements précieux qui ont renforcé la capacité d'analyse des différents services. Les résultats communs, dont deux cas très médiatisés, ont été présentés début 2025. En janvier, 317 kilos d'ecstasy (environ 800 000 pilules) ont été découverts dans un véhicule en Flandre orientale, d'une valeur marchande estimée à 8 millions d'euros. En décembre, la police néerlandaise a intercepté une camionnette immatriculée en France dans laquelle se trouvaient des cercueils contenant 230 kilos de cocaïne, d'une valeur de 11,5 millions d'euros. La coopération internationale a été utilisée dans les deux cas pour mieux cartographier les suspects, les lieux et les itinéraires.

En complément des opérations, la coopération a été soutenue structurellement par des moments de concertation intensive : cinq réunions de la concertation opérationnelle (OPS-HAZ), trois réunions de la police judiciaire (JUD-HAZ), une concertation des magistrats (MAG-HAZ) et une concertation stratégique (STRAT-HAZ). En coopération avec le Secrétariat général, les Pays-Bas ont organisé un atelier spécialisé INTELL pour les analystes de données des pays concernés. L'accent a été mis sur l'amélioration du flux d'informations avant, pendant et après les contrôles, dans le but d'accroître l'impact opérationnel.

Une étape importante en 2024 a été l'évaluation du plan d'action opérationnel 2021-2024. Sur cette base, un nouveau PAO 2025-2028 a été élaboré. Il a également été convenu qu'en plus des contrôles conjoints, des opérations mixtes avec une capacité de « back-office » commune seront également mises en place. Hazeldonk devient ainsi un modèle d'organisation fonctionnelle et efficace de la sécurité transfrontalière intégrée en Europe. Des démarches importantes ont également été entreprises dans le

domaine de la lutte opérationnelle contre la criminalité. Le Benelux a créé un nouveau groupe de travail concernant la lutte contre la criminalité dans l'aviation générale, axé sur le trafic aérien commercial et privé. Ce groupe de travail élabore des mesures visant à combattre plus efficacement l'utilisation abusive des aéroports et du trafic aérien par la criminalité organisée, en particulier dans le domaine de la logistique de la drogue. Parallèlement, la lutte contre la contrebande de drogue par le biais de l'envoi de courriers et de colis a été intensifiée.

En outre, les premières démarches ont été entreprises en 2024 en vue d'une coopération plus poussée dans le domaine judiciaire. Ainsi, une concertation a eu lieu avec le procureur du Roi du parquet d'Anvers et la commissaire belge aux drogues, et les responsables européens de différents services judiciaires se sont réunis à la Maison du Benelux, parmi lesquels les responsables des ministères publics; les chefs des services d'immigration et

de naturalisation et les coordinateurs pour la lutte contre le terrorisme dans le cadre du Mois européen de la mise en œuvre, un événement organisé en collaboration avec la représentation permanente des Pays-Bas auprès de l'UE.

Cette méthode de travail montre que le Benelux sait faire tomber les barrières non seulement sur le plan politique, mais aussi sur le terrain. Cette approche mérite d'être poursuivie, car elle démontre que la coopération n'est pas une fin en soi, mais un puissant moyen de parvenir à une sécurité concrète.



GESTION DE CRISE : PRÉPARATION ET RÉSILIENCE

En 2024, le Benelux a renforcé sa capacité de gestion de crise grâce à des concertations stratégiques, des exercices pratiques et une coopération transfrontalière. L'un des piliers de cette démarche a été l'organisation d'ateliers et de conférences ciblées, notamment une réunion sur la résilience nationale et une conférence internationale sur la communication de crise dans les zones urbaines. Ces événements ont rassemblé des autorités, des services de secours et des experts en communication de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne, et ont donné lieu à des recommandations concrètes pour accroître la résilience des zones urbaines dans des situations de crise complexes.

L'exercice PENTEX'24, un exercice de crise simulant des incidents à grande échelle sur l'infrastructure électrique, a été un important jalon en 2024. Cet exercice a non seulement permis de tester la préparation des structures de crise nationales et régionales, mais a également fourni des enseignements précieux sur la communication, la prise de décision et la solidarité pratique en situation d'urgence. PENTEX'24 a clairement montré qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un exercice de gestion de crise, en ce sens qu'il a constitué un exemple concret d'approche intégrale combinant sécurité énergétique, fonctionnement du marché et sécurité. L'exercice a illustré la forte coordination mutuelle existant entre les pays du Benelux et leurs partenaires dans le cadre de la coopération Penta, confirmant ainsi l'importance d'une préparation commune.

En 2024, les directeurs généraux des centres de crise du Benelux se sont réunis deux fois au niveau stratégique, soutenus par quatre groupes de travail, ce qui a abouti, entre autres, à la signature d'un « arrangement technique » sur la communication à la population entre les trois centres de crise concernés des États membres. Cet arrangement technique, formellement signé en janvier, s'inscrivait pleinement dans les objectifs du plan annuel 2024 visant à améliorer la réaction aux crises et à mieux coordonner la communication d'informations aux citoyens.

La coopération s'est en outre concrétisée par une journée de test des outils de communication le 25 mars, qui a permis de tester avec succès la téléphonie, le courrier électronique et la communication vidéo entre les centres de crise des trois pays. Les 9 et 10 octobre, une visite de travail au centre de crise de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a permis d'échanger des expériences avec cette importante région voisine partenaire et d'approfondir les liens avec l'Allemagne. Un atelier thématique sur la réduction des risques de catastrophe a mis en évidence le rôle crucial de la prévention dans la gestion des crises. Dans le cadre du mémorandum d'accord existant sur la coopération transfrontalière, des travaux ont été menés pour recenser les arrangements existants, complétés par une analyse des lacunes en matière d'assistance mutuelle. Les efforts combinés en matière de préparation, de communication, d'exercices et de prévention ont confirmé que les pays Benelux sont non seulement capables de réagir de manière adéquate aux situations de crise, mais qu'ils construisent également ensemble un modèle de gestion de crise résilient et à l'épreuve du temps.

ASILE ET MIGRATION

En 2024, les pays Benelux ont œuvré en faveur d'une approche commune et intégrée en matière d'asile et de migration. Cette coopération s'est concentrée à la fois sur l'alignement des politiques et le renforcement opérationnel, avec un accent particulier sur la rationalisation des procédures de retour.

La coopération avec les pays tiers a été concrètement renforcée par la signature de trois accords bilatéraux : un accord de réadmission et un accord d'exemption de visa avec la Mongolie le 10 janvier et un accord d'exemption de visa avec le Kazakhstan le 7 novembre. Ces accords améliorent la base juridique et pratique de la gestion des migrations entre le Benelux et ces pays partenaires.

Une concertation stratégique au niveau des DG a eu lieu le 16 décembre dans le but d'élaborer une position Benelux coordonnée sur la politique de retour. La concertation a abouti à la mise à jour des textes standards pour les accords de réadmission et d'exemption de visa, ainsi qu'à un bilan des

négociations en cours avec les pays tiers.

En outre, un groupe de travail *ad hoc* s'est réuni en mars pour discuter du Pacte migratoire de l'UE. Il a notamment rédigé une note conjointe en réponse à la feuille de route du coordinateur de l'UE chargé des retours - une initiative qui correspondant parfaitement aux priorités de la présidence belge de l'UE au cours du premier semestre 2024.

La commission spéciale « Circulation des personnes » et ses sous-commissions sur la réadmission et les visas se sont réunies deux fois et elles ont soutenu la préparation des politiques. Les progrès réalisés dans ce dossier confirment que le Benelux, en tant que région homogène et bien alignée, est capable d'agir efficacement sur des questions migratoires complexes, tant au niveau interne qu'avec des partenaires extérieurs.



AUTRES COOPÉRATIONS

En 2024, l'Union Benelux s'est engagée à renforcer l'ordre juridique, à lutter contre la criminalité transfrontalière et à protéger les citoyens.

La journée d'étude sur la traite des êtres humains et les nouvelles technologies, qui s'est tenue le 12 décembre et qui a attiré un grand nombre de participants, a donné un élan important à la lutte contre la traite des êtres humains en explorant la manière dont les outils technologiques peuvent aider les autorités à la détecter et à la combattre. Cette journée thématique a mis en évidence la nécessité d'une approche commune et moderne de l'exploitation transfrontalière.

Plusieurs initiatives innovantes ont également été lancées. Un exemple remarquable est la poursuite de la mise en œuvre du système du pyro-pass, conçu pour prévenir les dommages corporels et matériels dus à l'utilisation abusive des feux d'artifice. Les portails web nationaux permettent aux opérateurs économiques de vérifier si les utilisateurs d'articles pyrotechniques possèdent la certification requise. La Belgique et les Pays-Bas ont achevé la mise en œuvre du système, tandis que le Luxembourg en est à la phase de finalisation.

Cette approche, qui lie l'accès au marché à des exigences en matière de sécurité et à une utilisation responsable, montre comment une approche intégrée de différents domaines peut aboutir à des résultats concrets. Le système pyro-pass est désormais considéré comme un modèle possible pour une législation à l'échelle de l'UE.

Dans ce contexte, des discussions préparatoires ont déjà été entamées avec la Commission européenne.

L'importance d'une approche plus stricte est soulignée par l'utilisation croissante de feux d'artifice lourds par des réseaux criminels, notamment lors d'attaques contre des habitations et des entreprises ou lors d'affrontements avec la police. Au sein du Benelux, des réunions de travail ciblées ont été organisées cette année sur cette problématique, notamment avec les services d'inspection et les procureurs. Ces réunions ont abouti à l'élaboration de lignes directrices communes et au renforcement de l'échange d'informations, tant au sein du Benelux qu'avec les pays voisins.

Une réunion ministérielle Benelux, organisée à Rochefort le 16 mai 2024, sous la présidence belge de l'UE, a donné un élan supplémentaire à cette action. À cette occasion, une déclaration Benelux commune a été signée, appelant à des règles européennes plus strictes et harmonisées pour les articles pyrotechniques. Cette déclaration, adoptée sous la présidence belge du Benelux, se veut une contribution explicite à l'agenda européen et confirme le rôle de pionnier du Benelux à la croisée de la sécurité, de la régulation du marché et de la coopération transfrontalière.

Dix concertations préparatoires ont soutenu cette mise en œuvre, dont deux réunions à grande échelle avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Commission européenne, cinq sessions spécialisées sur la mise en œuvre juridique et technique, et trois discussions axées sur les attaques impliquant des feux d'artifice lourds.

Le groupe de travail sur les précurseurs d'explo-sifs s'est également réuni le 29 septembre dans les locaux de la douane de Luxembourg à Hamm. Les participants y ont discuté des risques accrus d'utilisation illégale de produits chimiques et de la nécessité de renforcer la surveillance. À l'issue de cette session, il a été convenu d'élargir le rôle de ce groupe de travail, notamment à la lumière des incidents et tendances récents.

Au sein du groupe de travail sur les vérifications préalables à l'emploi, qui se concentre sur les contrôles de sécurité du personnel ayant accès à des informations sensibles, les progrès ont été moindres en 2024 en raison des retards dans la mise en œuvre par l'UE du système ECRIS-TCN (système européen d'informations sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers).



MARCHÉ INTÉRIEUR ET ÉCONOMIE



Le renforcement du marché intérieur et de la coopération économique était au cœur de la politique Benelux en 2024. Dans un monde en mutation rapide où les défis numériques, écologiques et géopolitiques se multiplient, l'Union Benelux s'est engagée à accroître la compétitivité, à stimuler la mobilité durable, à améliorer la mobilité des travailleurs et à accélérer l'intégration numérique. Étant donné que ces défis complexes ne peuvent plus être relevés par les seules autorités publiques, une collaboration a été activement recherchée avec les organisations sectorielles, les organisations représentatives d'employeurs, les centres d'expertise et d'autres partenaires. Le plan annuel 2024 a donné une orientation claire à cette fin, visant à réaliser un marché unique dynamique, à l'épreuve du temps et inclusif. Cette ambition a pris forme à travers des concertations stratégiques, de nouveaux groupes de travail et des projets transfrontaliers. Ceux-ci sont axés sur la croissance, l'innovation et l'élimination des obstacles pour les citoyens et les entrepreneurs.

COMPÉTITIVITÉ ET RÉSILIENCE

En 2024, l'Union Benelux a une fois de plus travaillé activement à l'amélioration de l'environnement des entreprises, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). Une table ronde Benelux sur les PME a été organisée pour la deuxième fois en décembre dans le but de renforcer la résilience économique de la région. La réunion a rassemblé des représentants des fédérations d'entreprises et de PME afin d'explorer des mesures concrètes pour faciliter l'entrepreneuriat au sein du Benelux. Les organisations ont notamment appelé à la réduction des charges administratives - un appel qui a trouvé un large écho. Après tout, moins de paperasserie signifie plus de place pour l'innovation, l'investissement et la croissance.

L'importance des PME est donc explicitement reflétée dans le plan annuel Benelux 2025 et le programme de travail commun 2025-2028. En novembre, une décision abrogeant les anciennes réglementations Benelux en matière de denrées alimentaires a été adoptée, ce qui constitue un résultat concret dans le cadre de la simplification administrative.

La concertation stratégique des DG Marché intérieur et Économie a eu lieu en juin et s'est concentrée entre autres sur le renforcement de la coopération à l'occasion du rapport européen Letta, ce qui a conduit à la création de deux nouvelles structures de concertation : un groupe de pilotage PME avec les représentants des PME des trois pays, et un groupe de travail sur les marchés publics. La table ronde Benelux sur les PME en décembre a coïncidé avec la première réunion du groupe de pilotage, marquant un moment symbolique et substantiel de coopération renouvelée visant à renforcer la compétitivité, l'accès au marché du travail, la confiance et la cohésion économique. Il a également été convenu d'explorer les possibilités d'indicateurs clés de performance européens communs et de formuler un message commun sur la stratégie du marché intérieur à l'intention de la Commission européenne.

Les thèmes abordés lors des tables rondes de 2023 et 2024, tels que le détachement transfrontalier, l'économie circulaire, l'accès transfrontalier aux marchés publics et les obstacles fiscaux, ont depuis été approfondis par les organisations professionnelles dans deux documents dits « PME-papers », à l'attention du Benelux (« Réaliser des percées pour

l'entrepreneuriat dans le Benelux » et « Les entreprises et le Benelux : briser les barrières pour les PME et au-delà »).

Ces documents identifient au total douze obstacles concrets au commerce et à l'emploi et formulent des recommandations concernant notamment la reconnaissance des qualifications professionnelles, l'harmonisation des accises, les charges

administratives, les matériaux recyclés et la transmission d'entreprises. Les organisations sectorielles ont demandé au Benelux de continuer à accorder une attention particulière à ces questions dans les années à venir.



COMMERCE DE DÉTAIL

La coopération Benelux en matière de commerce de détail a débouché en 2024 sur une analyse juridique des solutions possibles au niveau européen pour le problème des restrictions territoriales de l'offre (RTO). Cette analyse peut contribuer au débat européen sur les RTO et constitue une base importante pour la nouvelle stratégie du marché intérieur européen qui sera présentée à la mi-2025. Une étape importante a été franchie lorsque l'appel lancé depuis longtemps par le Benelux en faveur d'une action européenne dans ce domaine a été explicitement soutenu par plusieurs États membres de l'UE lors du Conseil « Compétitivité » de mai 2024. Ce faisant, la question est passée d'une priorité Benelux à un défi européen reconnu.

En outre, dans le cadre de la coopération Benelux sur les exigences relatives aux produits, une décision

Benelux sur la limitation du plomb et du cadmium dans les matériaux en contact avec les aliments a été signée en novembre. Cette mesure vise non seulement à mieux protéger les consommateurs, mais aussi à envoyer un signal à l'Union européenne pour qu'elle réglemente cette question de manière plus stricte.

Afin de soutenir l'application des réglementations pour les entreprises et les administrations publiques au sein du Benelux, les échanges d'experts autour de la mise en œuvre d'une nouvelle directive européenne sur le plastique recyclé dans les matériaux en contact avec les aliments se sont également poursuivis. Cette coopération facilite une mise en œuvre cohérente et réalisable dans les trois États membres.

TRANSPORT DURABLE

En 2024, l'Union Benelux a fait de grands pas en faveur d'un transport plus durable, avec des initiatives innovantes et transfrontalières contribuant à un système de mobilité plus vert. L'adoption d'un Agenda stratégique Benelux pour la mobilité, qui constitue le cadre de la coopération pour les années à venir, en constitue l'un des résultats.

En collaboration avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, des solutions de mobilité intelligente ont été élaborées, notamment des mesures concrètes en faveur de l'aviation électrique dans la région Benelux-RNW. Lors d'une concertation stratégique sur l'aviation, l'ambition a été exprimée de faire de cette région un terrain d'essai pour l'aviation sans émissions. Le groupe de travail sur l'aviation électrique s'est réuni physiquement à quatre reprises et a notamment visité l'aéroport de Breda. Il a travaillé sur un document « no-regrets » contenant des recommandations politiques, qui sera présenté à la Commission européenne (DG MOVE) en 2025 et servira de base à une recommandation Benelux prévue.

Une étape importante en 2024 a été la validation le 4 novembre de l'étude « *Digital Twin for Benelux Road Infrastructure Managers* ». Cette étude a examiné la faisabilité d'un jumeau numérique commun pour le réseau routier du Benelux. Un tel jumeau numérique fournit aux gestionnaires d'infrastructures un modèle virtuel qui leur permet de simuler les flux de trafic, de planifier l'entretien plus efficacement et de mieux étayer les décisions politiques sur la base de données en temps réel. Cet outil constitue donc une base solide pour une gestion de la mobilité fondée sur les données et une planification des infrastructures orientée vers l'avenir. S'il se concrétise, ce projet sera l'une des premières applications transfrontalières d'un jumeau numérique en

Europe.

Parallèlement, le 4 novembre, dans le cadre de l'innovation en matière de mobilité, l'étude « *Hyperloop in the Benelux: Opportunities for cross-border connectivity and high-tech cluster development* », a été validée. Cette étude a analysé les itinéraires, les passages frontaliers et les opportunités industrielles possibles. Elle a explicitement positionné la région du Benelux comme un lieu approprié pour des itinéraires tests et d'éventuels projets pilotes, en vue du déploiement futur de cette technologie de transport ultra-rapide et sans émissions. Les connaissances déjà existantes et les clusters industriels pertinents se distinguent ici. Cette étude a été officiellement présentée en présence de la Commission européenne (DG MOVE) à l'ambassade des Pays-Bas à Bruxelles. Le Secrétariat général a également assisté au lancement du premier essai dans le nord des Pays-Bas.

Des avancées significatives ont également été réalisées dans le domaine du transport conventionnel. La lettre de voiture numérique a été émise à plus de 1,5 million d'exemplaires en 2024 et sera prolongée en septembre 2025 puisque la réglementation européenne se fait attendre. Pour ce qui est du transport de marchandises, le Benelux a suivi de près la révision de la directive européenne « Poids et mesures ». Les accords Benelux existants portant sur des tonnages plus élevés ont ainsi été maintenus avec succès. Le projet ZEFES, qui se concentre sur le déploiement de véhicules zéro émission dans le trafic routier lourd et sur l'optimisation des processus logistiques, a également été exploré.

Le groupe de travail sur les véhicules électriques légers (LEV), qui se concentre sur un cadre pour les trottinettes électriques, entre autres, a travaillé à l'élaboration d'une recommandation relative à la

sécurité routière, envisageant l'harmonisation des exigences techniques par le biais d'une éventuelle décision Benelux.

Le vélo est également resté un fer de lance de la politique Benelux en 2024. Celle-ci s'appuie sur la Déclaration Benelux sur le vélo et la Déclaration européenne sur le vélo qui en découle et qui a été officiellement adoptée pendant la présidence belge de l'UE au cours du premier semestre 2024. L'accent a été mis sur des thèmes tels que les données sur les vélos, la lutte contre le vol de vélos et l'alignement des politiques entre les États membres. Pour la visibilité de cet engagement, le Benelux a participé avec son propre stand à *VeloCity*, le principal événement international sur le vélo qui a eu lieu à Gand cette année. En outre, une journée sectorielle conjointe UE-Benelux a été organisée en collaboration avec *Cycling Industries Europe*.

Ce sommet du secteur du vélo a attiré plus de deux cents participants actifs et a souligné le rôle de premier plan et de connexion du Benelux dans le domaine du cyclisme européen.

Enfin, des efforts ont été faits pour développer des infrastructures pour les carburants alternatifs et le transport électrique. Un paragraphe commun a été inclus dans les plans d'action nationaux des États membres, conformément à l'article 14 du règlement de l'UE concerné. Par l'intermédiaire de la plateforme IDRO Benelux, une enquête a été lancée et un échange de données en matière de charge statiques et dynamiques a eu lieu. Ces efforts ont contribué à un déploiement transfrontalier mieux coordonné de l'infrastructure de recharge et à une transition accélérée vers une mobilité plus propre.



MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS ET EMPLOI

En 2024, la mobilité des travailleurs a été activement soutenue par une série d'initiatives qui accroissent l'employabilité transfrontalière des étudiants et des professionnels. Une étape importante a été l'entrée en vigueur, le 1er mai, du traité sur la reconnaissance automatique des diplômes de l'enseignement supérieur avec les États baltes, qui facilite la mobilité des jeunes et des diplômés et leur participation au marché du travail dans les pays Benelux et au-delà. Ce traité est un « traité ouvert » et, dans les années à venir, le Benelux s'efforcera d'y rallier de nouveaux pays.

Le comité de pilotage « Mobilité transfrontalière des travailleurs » a joué un rôle de coordination dans la poursuite de l'élaboration de la politique. Une réunion de concertation organisée le 12 novembre a permis de discuter des problèmes rencontrés par les travailleurs frontaliers dans la pratique. Cette contribution a été transmise à la concertation stratégique qui s'est tenue le 13 décembre après le report de la réunion prévue fin décembre.

L'échange d'informations et d'expériences a contribué à renforcer l'alignement des politiques entre les trois États membres.

Dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, deux approches complémentaires ont été suivies : une approche horizontale, par l'application de la directive 2005/36 de l'UE, et une approche verticale, axée sur la reconnaissance mutuelle des qualifications prioritaires dans les secteurs non réglementés. De septembre à décembre, un chercheur de l'Institut ITEM a soutenu ce processus par des études et des analyses approfondies. Celles-ci ont servi de base à des concertations d'experts et à une série d'audits réalisés par la commission des Affaires sociales du Parlement Benelux, qui ont jeté les bases d'une stratégie commune pour 2025 et au-delà.



ACCÈS TRANSFRONTALIER AUX MÉDIAS ET AGENDA NUMÉRIQUE : VERS UN AVENIR CONNECTÉ

En 2024, le Benelux est resté déterminé à renforcer la connectivité numérique et à supprimer les obstacles à l'accès transfrontalier aux médias. Des discussions ont eu lieu avec les radiodiffuseurs publics sur les cadres réglementaires et la promotion de la libre distribution du contenu des médias numériques.

L'agenda numérique était une priorité déclarée. Le développement de l'infrastructure numérique, les compétences numériques et les droits des utilisateurs ont été abordés lors d'une concertation stratégique sur la numérisation et les télécommunications.

Le groupe de travail « Télécommunications » s'est réuni à deux reprises et s'est concentré non plus sur les questions techniques liées à la transmission des signaux 5G dans les zones frontalières, mais sur la poursuite du déploiement du réseau gigabit. En raison de la présidence belge de l'UE au premier semestre, les groupes de travail ont été organisés au second semestre, en outre la consultation sur le déploiement d'un réseau gigabit a jeté des bases solides pour la poursuite de celui-ci en 2025.

Une coopération intensive a eu lieu au sein du groupe de travail « Facturation électronique ». Huit réunions ont abouti le 16 mars à une recommandation du Comité de Ministres Benelux (M(2024)1), dans laquelle les pays Benelux ont établi des lignes directrices communes pour l'introduction de la facturation électronique dans les marchés publics. En partie grâce à l'implication active de la présidence belge du Benelux, les préparations du Benelux e-Invoicing Study Day 2025 ont déjà débuté en 2024.

L'archivage numérique a également fait l'objet d'une attention particulière. Quatre réunions ont facilité l'échange de connaissances entre les services d'archives nationaux, en se concentrant sur l'harmonisation juridique de l'accès transfrontalier aux informations des autorités publiques. Les discussions ont notamment porté sur l'initiative Digil4Arch et eIDAS 2.0. Un colloque de clôture est prévu pour la fin 2025, visant à renforcer l'interopérabilité et la sécurité juridique de l'archivage numérique.

Le souhait de créer un groupe de travail « Interopérabilité » a été exprimé, tandis que le dossier sur l'intelligence artificielle n'a pas pu être lancé activement en 2024. Les deux thèmes seront repris en 2025. Dans le cadre de la thématique « espace », trois réunions ont eu lieu, avec un échange d'informations fructueux - même s'il s'est avéré difficile de formuler des objectifs stratégiques communs. Toutefois, un rapprochement entre les agences spatiales des trois pays Benelux a eu lieu, offrant des perspectives de coopération plus large.

Enfin, trois réunions tenues en 2024 ont permis d'identifier des lacunes juridiques dans le domaine du commerce des biens stratégiques – produits *dual use* (c'est-à-dire des produits pouvant être utilisés à la fois à des fins civiles et militaires) des produits liés à la défense et des armes à feu civiles, ainsi que munitions – au sein du Benelux. Dans leur sillage, la Flandre et la Wallonie ont entrepris les premières démarches pour procéder à des adaptations législatives. Ces adaptations sont essentielles pour garantir le fonctionnement du marché intérieur au sein du Benelux comme de l'Union européenne.

AUTRES

Outre les priorités essentielles, en 2024, le Benelux a également prêté attention à certains dossiers économiques complémentaires qui renforcent le marché unique et l'économie du Benelux. Un exemple éloquent a été le soutien de la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin pour le télescope Einstein - un projet scientifique à grande échelle avec un rayonnement européen, liant la recherche fondamentale à la coopération transfrontalière.

Bien que le Benelux ne soit pas officiellement partenaire du projet, le Secrétariat général apporte un soutien en termes de contenu et de procédure dans la mesure du possible.

Le Secrétariat général a participé à plusieurs réunions ministérielles et se tient prêt, si nécessaire, à explorer les possibilités d'utilisation des instruments juridiques Benelux.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIE



Le développement durable et l'énergie ont figuré en bonne place dans l'agenda de la coopération Benelux en 2024, avec un accent particulier sur le fonctionnement du marché, la résilience et l'innovation. Grâce à la présidence belge de l'UE, le Benelux a rempli une fonction de pont entre les plateformes régionales et les politiques européennes plus larges. Dans le chapitre sur l'énergie, des thèmes tels que la sécurité de l'approvisionnement, l'intégration des systèmes et la compétitivité ont occupé une place importante. En même temps, les ambitions du plan annuel ont servi de tremplin pour utiliser l'innovation comme force motrice pour une économie à l'épreuve du temps. Cette approche s'est concrétisée par l'établissement d'agendas thématiques, la mise en réseau et la coopération transfrontalière qui positionnent le Benelux comme un acteur actif dans le débat européen sur l'énergie.

EXPORTATION DE COMBUSTIBLES CONTAMINÉS

En novembre 2024, les pays Benelux ont fait un pas important vers un commerce plus durable en adoptant une recommandation Benelux relative à l'exportation de carburants vers des pays tiers (M(2024)4). Cette recommandation, élaborée avec la participation active du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), appelle à des normes et à une application plus strictes afin d'empêcher l'exportation de carburants polluants - contenant des niveaux élevés de soufre et de benzène, entre autres - vers des pays non-membres de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE).

Par cette mesure, les pays Benelux souhaitent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé publique dans les pays importateurs, en particulier en Afrique de l'Ouest.

La recommandation fixe comme objectif que les États membres exportateurs du Benelux alignent leurs réglementations nationales sur ces normes plus strictes pour le 1er janvier 2027 au plus tard. Le Benelux se positionne ainsi comme un précurseur européen dans la lutte contre la problématique environnementale transfrontalière.

Dans ce contexte, les services d'inspection responsables au sein du Benelux ont annoncé leur intention d'intensifier leur coopération.

CLIMAT, ADAPTATION AU CLIMAT ET GESTION DE L'EAU

En 2024, le Benelux a affiné sa stratégie d'adaptation au changement climatique par le biais d'analyses de risques transfrontaliers et d'une coopération relative à une infrastructure résiliente et à l'utilisation des terres. L'accent a été mis sur la sécheresse, les inondations et le stress thermique, en particulier dans les zones urbaines vulnérables.

La Journée Benelux de l'eau, organisée le 26 mars en collaboration avec le ministre flamand de la Mobilité et des Travaux publics, a constitué un moment clé,

donnant le coup d'envoi d'un projet ambitieux sur l'approvisionnement en eau au niveau transnational. Au cours de cette rencontre, une feuille de route commune a été présentée, qui comprend des mesures pour un meilleur partage des données, une gestion intégrée de l'eau et l'écologisation des environnements urbains. Cette feuille de route constitue une base solide pour une coopération à long terme à l'intersection du climat, de l'eau et du développement du territoire.

Dans ce cadre, le Benelux a travaillé en étroite collaboration avec la plateforme européenne d'adaptation au climat (Climate-ADAPT), ce qui a permis de partager des outils et d'inventorier les bonnes pratiques en matière de gestion des risques, de suivi et d'élaboration de politiques d'adaptation.

Des travaux ont également été menés sur une proposition d'exploration conjointe de stratégies pour une agriculture à l'épreuve du climat. Cette étude devrait servir de contribution de fond à une initiative européenne plus large en 2025 et souligne l'intention du Benelux de contribuer à un modèle agricole résilient et capable de s'adapter aux défis posés par le changement climatique.

HYDROGÈNE

En 2024, le Benelux a entrepris des démarches pour se positionner en tant que centre stratégique de l'hydrogène en Europe. L'accent a été mis sur trois aspects clés : l'importation, l'infrastructure et le stockage. Une série d'événements et de moments de concertation ont permis d'approfondir la coopération et de renforcer l'échange de connaissances.

Deux ateliers, organisés en coopération avec les régions voisines du Benelux, ont été au centre de ces efforts : le 20 novembre à Bruxelles, l'accent a été mis sur la sécurité et la résilience de l'infrastructure de l'hydrogène, tandis que le 2 décembre à Anvers, les participants se sont focalisés sur les importations de dérivés de l'hydrogène. Ces deux réunions ont permis aux experts et aux décideurs politiques du Benelux et d'ailleurs de partager leurs connaissances et d'explorer des stratégies communes.

Le Benelux a également participé à des forums européens majeurs, notamment la conférence de la Grande Région le 19 mars à Metz et une conférence de la Grande Région sur l'hydrogène le 8 octobre à Trèves. Ces événements ont permis de mettre en œuvre la recommandation formulée dans l'étude Benelux sur l'hydrogène de 2023 concernant l'établissement de relations avec les régions limitrophes du Benelux et ont contribué à la coordination des politiques transfrontalières.

Le groupe de travail « Hydrogène » s'est réuni trois fois en 2024 et s'est concentré sur la facilitation des flux d'importation d'hydrogène, le développement des infrastructures et les conditions de stockage à grande échelle. Des échanges actifs ont eu lieu avec le projet INTERREG Green SkHy, avec un accent particulier sur la certification des compétences dans la chaîne d'approvisionnement en hydrogène.

En outre, des sujets plus larges ont été abordés au niveau européen, tels que la certification de l'hydrogène renouvelable et l'harmonisation des normes de qualité. Grâce à cette implication technique et stratégique, le Benelux est parvenu à s'imposer comme un maillon essentiel de la stratégie européenne en matière d'hydrogène, en jouant un rôle de facilitateur, de bâtisseur de ponts et d'innovateur dans un secteur en pleine expansion.

COLLABORATION PENTA

Grâce à l'engagement actif du Benelux, entre autres, qui assure également le secrétariat de la coopération Penta, le Forum pentalatéral de l'énergie (Penta) est resté la principale plateforme régionale de coopération dans le domaine de l'électricité au sein de l'UE en 2024. La coopération entre sept pays d'Europe occidentale (AT, BE, DE, FR, LU, NL et CH) s'est concentrée sur le renforcement de l'intégration du marché, la sécurité de l'approvisionnement et la résolution conjointe des problèmes de flexibilité du système et d'infrastructure.

De nombreuses concertations se sont déroulées au cours de l'année. Lors de la réunion ministérielle, des accords ont été conclus sur l'amélioration de la compétitivité et le renforcement de la résilience du système électrique. En outre, les directeurs généraux se sont réunis et diverses autres réunions ont eu lieu. Le Benelux a activement contribué à la discussion sur la réforme du projet du marché européen de l'électricité. Par le biais d'un groupe de réflexion en association avec la Commission européenne et l'ENTSO-E, des contributions ont été apportées aux analyses de sécurité d'approvisionnement et aux modèles de marché. Les recommandations de l'exercice de crise « Pentex The Hague » antérieur ont été traduites en un nouvel

exercice de deux jours au niveau des directeurs généraux: « Pentex BXL », qui a fourni des informations précieuses sur les interdépendances en cas de pannes d'électricité à grande échelle (voir également « Gestion de crise »).

La plateforme Penta a également permis d'élaborer des positions communes sur le paquet gazier européen, les mécanismes de capacité et la tarification équitable pour les utilisateurs industriels. Cela a abouti à une déclaration ministérielle commune sur la compétitivité des prix de l'électricité pour les entreprises, qui a été adoptée en décembre. Cette déclaration souligne l'importance de prix de l'énergie abordables et prévisibles pour l'industrie, qui constituent le fondement de la résilience économique et des investissements durables dans la région Penta.

Lors d'une journée de consultation commune entre Penta et la Coopération énergétique de la mer du Nord (NSEC), les pays participants ont échangé leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat. L'étroite coordination entre les directeurs généraux de l'énergie a une fois de plus illustré le rôle de pionnier du Benelux dans la transition énergétique européenne.



PLATEFORME « GAZ »

En 2024, la plateforme gazière (composée de l'Allemagne, de la France et des pays Benelux) a également joué un rôle important en tant que plateforme de concertation informelle mais efficace. Trois réunions ont été consacrées à des thèmes stratégiques tels que la sécurité d'approvisionnement, l'intégration des systèmes et l'élimination progressive de la dépendance aux énergies fossiles.

Les « briefings d'hiver et d'été » (février et septembre), qui ont suivi l'élimination progressive du gaz de Groningue (Gaz L), constituent des résultats importants. La plateforme a également servi de caisse de résonance pour les délégations nationales au Conseil européen Énergie, notamment

lors des discussions sur la révision du règlement (UE) 2017/1938 sur la sécurité d'approvisionnement en gaz. Grâce aux *non-papers* des Pays-Bas et du Danemark, des propositions ont été lancées sur la coopération régionale et les mécanismes de solidarité.

La plateforme a également offert un espace de réflexion stratégique sur le rôle futur du gaz dans une économie à faible émission de carbone et sur le rôle possible de la plateforme gazière dans l'architecture future de la sécurité énergétique. La confiance existante, établie grâce à cette longue coopération, constitue la base de nouvelles formes de coopération future dans le domaine du gaz.

ÉNERGIE ÉOLIENNE

En 2024, le Benelux a continué à œuvrer pour positionner la mer du Nord en tant que centrale énergétique verte de l'Europe. Dans le cadre de la Coopération énergétique de la mer du Nord (NSEC), pour laquelle la Maison du Benelux sert de lieu de réunion fixe, le Benelux a joué un rôle de facilitateur dans le déploiement de projets d'énergie éolienne offshore à grande échelle et dans le développement de la région en tant que pôle d'énergie durable.

Deux rencontres ministérielles, trois réunions des directeurs généraux, sept réunions de coordinateurs et de nombreuses sessions techniques ont porté sur la mise en œuvre du programme de travail existant. En même temps, un nouveau programme a été adopté pour 2025-2027, les objectifs non contraignants pour la mer du Nord ont été mis à jour et des contributions ont été apportées au plan de développement du réseau offshore - avec un accent particulier sur le rôle de l'hydrogène. Les recommandations adressées à la nouvelle Commission européenne ont été partiellement relayées dans les lettres de mission des futurs eurocommissaires.

Cette année, la concertation stratégique des directeurs généraux de l'énergie du Benelux s'est déroulée à Gand, combinée à des visites d'une entreprise sidérurgique et du port transfrontalier *North Sea Port*. La concertation a porté sur la manière dont les différentes plateformes énergétiques régionales - y compris NSEC et Penta - se renforcent mutuellement, dans le but d'accroître la visibilité et l'influence du Benelux dans le paysage énergétique européen au sens large.

La coordination stratégique a également permis aux pays Benelux d'agir conjointement sur de nouveaux dossiers, tels que le développement de l'Initiative pour le grand bassin de la mer du Nord (GNSBI), initié par la Belgique et les Pays-Bas, axé sur une coordination équilibrée entre tous les utilisateurs de la mer du Nord. En outre, l'harmonisation des normes d'approvisionnement dans le domaine de l'énergie éolienne en mer et la manière dont elles peuvent trouver leur place dans le développement de la politique européenne autour du règlement pour une industrie « zéro net » (NZIA) ont été discutées.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INNOVATION

Outre la transition énergétique, l'accent a clairement été mis en 2024 sur le renforcement de l'économie circulaire. Les pays Benelux ont pris des initiatives conjointes pour accélérer la transition vers des économies circulaires, avec des mesures concrètes en matière de partage des connaissances, d'alignement des politiques et d'innovation.

L'organisation d'un atelier Benelux à Rotterdam a constitué une étape importante. Celui-ci s'est concentré sur des pratiques innovantes telles que la réutilisation des matériaux de construction, la logistique circulaire des emballages et les systèmes de reprise des biens de consommation. Ces exemples ont été inclus dans un inventaire de bonnes pratiques, en vue d'un agrandissement d'échelle et d'une application plus large dans le contexte

européen.

Les trois pays se sont également penchés ensemble sur l'initiative européenne du droit à la réparation, axée sur le droit des consommateurs, la durabilité des produits et la réparabilité des biens. Dans cette optique, ils ont commencé à préparer un cadre Benelux commun pour l'éco-conception et les passeports de produits, qui vise la transparence sur l'origine, la composition et les possibilités de réparation des produits.

Avec ces initiatives, le Benelux confirme son rôle de région-pilote pour la production et la consommation durables, où la politique, la pratique et l'innovation vont de pair avec la transition vers une économie circulaire.

AGRICULTURE DURABLE ET DIVERSIFIÉE

En 2024, le Benelux s'est efforcé de développer un modèle agricole qui soit à la fois robuste et pérenne : écologiquement responsable, économiquement viable et soutenu par la société. L'accent a été mis sur la durabilité et la diversification, avec une attention particulière pour les techniques innovantes, la production alternative et à l'utilisation circulaire des matières premières.

En 2024, à la suite de la recommandation du Parlement Benelux du 16 juin, le groupe de travail Benelux « Agriculture » a également été réactivé. Cela a permis de créer un cadre pour une concertation structurelle et la concrétisation d'ambitions communes en matière d'agriculture durable.

Au cours de l'année, des discussions de fond ont eu lieu sur les nouvelles méthodes de culture, les sources de protéines alternatives, l'amélioration des sols et la réduction de l'utilisation des produits chimiques.

Ces discussions se sont appuyées sur le modèle de « laboratoire vivant » à l'échelle du Benelux, avec des régions expérimentales en Flandre, dans le nord des Pays-Bas et dans le sud du Luxembourg. Ces régions servent de zones d'essai pour des pratiques agricoles innovantes ayant une pertinence politique directe.



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANTÉ ANIMALE

En 2024, la coopération au sein du réseau Benelux de sécurité alimentaire s'est encore approfondie. Le réseau s'est réuni six fois, notamment lors de la conférence biennale à Bruxelles, qui a de nouveau servi de plateforme importante pour le partage des connaissances et la coordination des politiques entre les trois pays.

Depuis le 1er octobre 2024, et de manière concrète pour la première fois lors de la réunion plénière des 21 et 22 novembre à Bucarest, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg assurent conjointement - avec la coordination du Secrétariat général - le secrétariat des réunions plénières des chefs des agences de sécurité alimentaire en Europe. Ce rôle, assumé par les pays du Benelux jusqu'en juin 2026, souligne leur étroite coopération et leur engagement commun en faveur de la sécurité alimentaire en Europe. Les réunions plénières constituent une plateforme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire, de santé animale, de protection de la flore et de protection des consommateurs.

D'autres travaux ont été menés pour harmoniser davantage les pratiques d'inspection, en mettant l'accent sur des actions conjointes de « mystery shopping » axées sur la confiance des consommateurs et le respect des normes alimentaires. Ces actions ont non seulement renforcé la coopération entre les organes de contrôle, mais ont également contribué à l'uniformité accrue du cadre d'application dans la région.

La résistance aux antibiotiques et la traçabilité des aliments pour animaux ont également fait l'objet d'une attention particulière en 2024. Ces sujets sont essentiels pour la santé publique et animale et nécessitent une approche conjointe selon le principe « One Health » (concept internationalement reconnu basé sur l'interconnexion entre la santé humaine, animale et environnementale). Dans le prolongement de la coopération Benelux dans le domaine du marché intérieur et des exigences relatives aux produits, le dossier des matériaux en contact avec les aliments a également été poursuivi.



NATURE ET BIODIVERSITÉ

En 2024, le Benelux s'est engagé activement dans la conservation et la restauration de la biodiversité, en mettant un accent particulier sur la lutte contre la perte de biodiversité et la fragmentation écologique. Les défis liés aux espèces envahissantes et aux écosystèmes fragiles ont été portés à l'attention du jour des décideurs politiques, des scientifiques et des gestionnaires de sites.

Lors d'une journée conjointe d'experts consacrée aux espèces envahissantes, l'attention s'est portée sur le raton laveur, une espèce envahissante qui s'est établie dans les trois pays Benelux. Des représentants des autorités publiques, de centres d'expertise et d'organisations de protection de la nature du Benelux et des pays et régions voisins se sont réunis pour échanger leurs expériences en matière de surveillance et de stratégies de lutte. Cet échange transfrontalier de connaissances et d'exemples pratiques a donné lieu à un rapport commun qui offre des pistes concrètes pour une approche coordonnée et la poursuite de la coopération.

EDUCATION À LA NATURE

En janvier 2024, des développeurs de programmes scolaires, des experts et des scientifiques du monde de l'éducation à la nature et à l'environnement se sont réunis à la Maison du Benelux lors d'une journée d'étude. L'objectif de la réunion était de promouvoir la connaissance de la nature et de la pensée écologique chez les jeunes de 12 à 18 ans dans les pays du Benelux.

Les différentes sessions et discussions ont porté sur les moyens d'intégrer davantage des considérations liées à la nature dans le programme d'apprentissage quotidien des jeunes. Ces discussions aboutissaient à un rapport fournissant des outils pratiques et des stratégies concrètes pour renforcer l'intégration de la nature dans l'enseignement.

Les partenaires se sont également appuyés sur des initiatives transfrontalières existantes en faveur de la nature, notamment le parc paysager de la région du Zwin, où un bureau du parc a été officiellement créé en 2024. Cette structure devrait rationaliser les efforts de gestion conjointe et renforcer la cohésion écologique dans la région.

L'accent a aussi été mis sur le rôle des écosystèmes dans les régions frontalières en tant que tampons climatiques et carrefours de biodiversité. En reliant et en intégrant les zones naturelles dans les stratégies d'adaptation au changement climatique, le Benelux contribue à une politique paysagère plus solide et plus résiliente - une condition préalable à la protection à long terme des espèces, des habitats et des ressources naturelles.

QUALITÉ DE L'AIR

En 2024, le Benelux a continué à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en 2024, en se concentrant sur la prévention, la réglementation et la sensibilisation. La qualité de l'air a été retenue comme l'une des priorités dans le Plan d'action pour la coopération avec la région Hauts-de-France. En outre, les politiques des trois pays ont été comparées en vue d'harmoniser les normes et les pratiques de contrôle.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE



En 2024, le Benelux est resté un bâtisseur de ponts en Europe, avec un engagement intensif en faveur de la coopération transfrontalière dans divers domaines. Des droits sociaux à la coordination fiscale, le Benelux a prouvé une fois de plus qu'une intégration efficace ne dépend pas seulement des grands traités, mais aussi d'une coopération quotidienne et pratique au croisement de la législation, de la politique et de la prestation de services.

TRAITÉ SUR LA FRAUDE SOCIALE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Les travaux se sont poursuivis en 2024 sur la préparation du traité Benelux visant à lutter contre la fraude sociale et à promouvoir des conditions de travail décentes, qui devrait être officiellement signé en 2025.

Le traité vise à améliorer la coopération transfrontalière, à lutter contre la concurrence déloyale et à mieux protéger les travailleurs contre les abus et l'exploitation.

COOPÉRATION FISCALE

La coopération fiscale a été renforcée par une concertation stratégique entre les administrations fiscales des trois pays, axée sur les défis actuels tels que la fraude à la TVA, le contrôle numérique de la mise en œuvre et la transparence fiscale. La concertation s'est basée sur le symposium international susmentionné consacré à l'écart de TVA et a débouché sur des démarches concrètes en vue d'une analyse des risques et de méthodes de contrôle conjointes.

Le symposium international sur la fraude à la TVA, organisé dans le cadre de la présidence belge du Benelux, a en effet constitué un événement majeur. Cette réunion a permis d'échanger des stratégies visant à réduire l'écart de TVA et à lutter plus efficacement contre la fraude fiscale.

Des ministres, des hauts fonctionnaires et des experts de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Commission européenne, de l'OCDE et du monde universitaire ont discuté du rôle de la numérisation, de la nécessité d'une base juridique solide et d'une coopération internationale efficace. Le symposium a débouché sur de précieuses recommandations politiques et a ainsi renforcé les fondements de la coopération judiciaire au sein du Benelux.

Des discussions ont également eu lieu en 2024 sur les obligations de fournir des rapports numériques en vertu de la législation de l'UE, et les pays du Benelux ont échangé leurs expériences et identifié les obstacles juridiques dans ce cadre.

RELATIONS INTERRÉGIONALES



En 2024, le Benelux a continué à développer sa coopération avec d'autres régions européennes. L'accent a été mis sur des défis communs tels que la mobilité, le climat, la numérisation et l'enseignement. Grâce à des contacts réguliers avec les régions voisines et d'autres partenaires, le Benelux a renforcé son rôle de pont entre l'Europe de l'Ouest, du Nord et de l'Est.

RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE

La coopération avec la Rhénanie-du-Nord–Westphalie (NRW), dont il est question à plusieurs reprises dans le présent rapport annuel, est restée forte en 2024. La NRW est considérée comme un partenaire privilégié de la coopération Benelux, avec une coordination étroite sur de nombreux thèmes. La coopération thématique s'est concentrée, entre autres, sur l'aviation durable, la mobilité électrique et les infrastructures transfrontalières intelligentes. À l'échelle européenne, le Benelux et la NRW ont uni leurs forces pour mettre à l'agenda des innovations

en matière de logistique et d'énergie. Par ailleurs, le ministre-président de la NRW a de nouveau été invité, cette fois par la présidence belge du Benelux, au sommet Benelux – un geste fort de confiance et d'engagement mutuels. Dans le cadre des 80 ans du Benelux, une attention particulière a également été accordée aux jeunes : des étudiants du programme Benelux de l'université de Paderborn ont été conviés au symposium avec les anciens Premiers ministres, soulignant ainsi l'importance de l'échange de connaissances et de l'implication de la jeunesse.

HAUTS-DE-FRANCE

En 2024, la coopération avec la région Hauts-de-France a été renforcée en vue de l'élaboration d'un plan d'action commun pour les années à venir. Ce plan a été négocié au cours de l'année 2024 sous la présidence belge du Benelux et sera signé en 2025 sous la présidence luxembourgeoise. Le plan d'action constitue le cadre pour l'approfondissement stratégique et thématique de la coopération et explore les possibilités d'étendre la coopération à des domaines pertinents, tels que l'enseignement, la formation professionnelle, la mobilité, l'économie circulaire, l'agriculture et la décarbonisation.

Dans ce cadre, le thème de l'hydrogène a fait l'objet d'une attention particulière. La région Hauts-de-France a été associée à des initiatives communes autour de la transition énergétique, avec un accent sur la production, l'importation et l'utilisation durables de l'hydrogène dans un contexte transfrontalier.

En signe de leur engagement mutuel, le Collège des Secrétaires généraux a été reçu par le président de la région Hauts-de-France à se rendre au conseil régional à Lille pour s'adresser aux députés. Par ailleurs, avec le soutien des ambassades des trois pays Benelux, le Collège a effectué une visite à Paris. Des discussions y ont notamment eu lieu avec des représentants des autorités françaises et l'ambassadeur français en charge de la coopération transfrontalière, en vue d'approfondir la coopération avec les Hauts-de-France et d'aborder des questions de sécurité transfrontalière.

GRANDE RÉGION

La coopération avec la Grande Région s'est poursuivie en 2024, conformément aux priorités du plan annuel Benelux. Dans ce cadre, le Secrétariat général a collaboré avec le Centre d'études transfrontalières de l'Université de la Grande Région (UniGR-CBS) à l'organisation d'un séminaire le 22 mars 2024, consacré à la réalité et aux défis auxquels sont confrontés les travailleurs frontaliers.

Le Secrétariat général a également rejoint le projet « Piste cyclable entre Arlon et Luxembourg » financé par le programme Interreg Grande Région. La demande a été approuvée lors de la réunion du comité de suivi du projet le 29 janvier 2025.

Le Secrétariat général y a un statut de « partenaire méthodologique » qui lui permet d'avoir une position d'observateur du projet. Ce rôle permet au Benelux d'apporter son expertise de façon flexible dans le cadre de ce projet Interreg.

ÉTATS BALTES

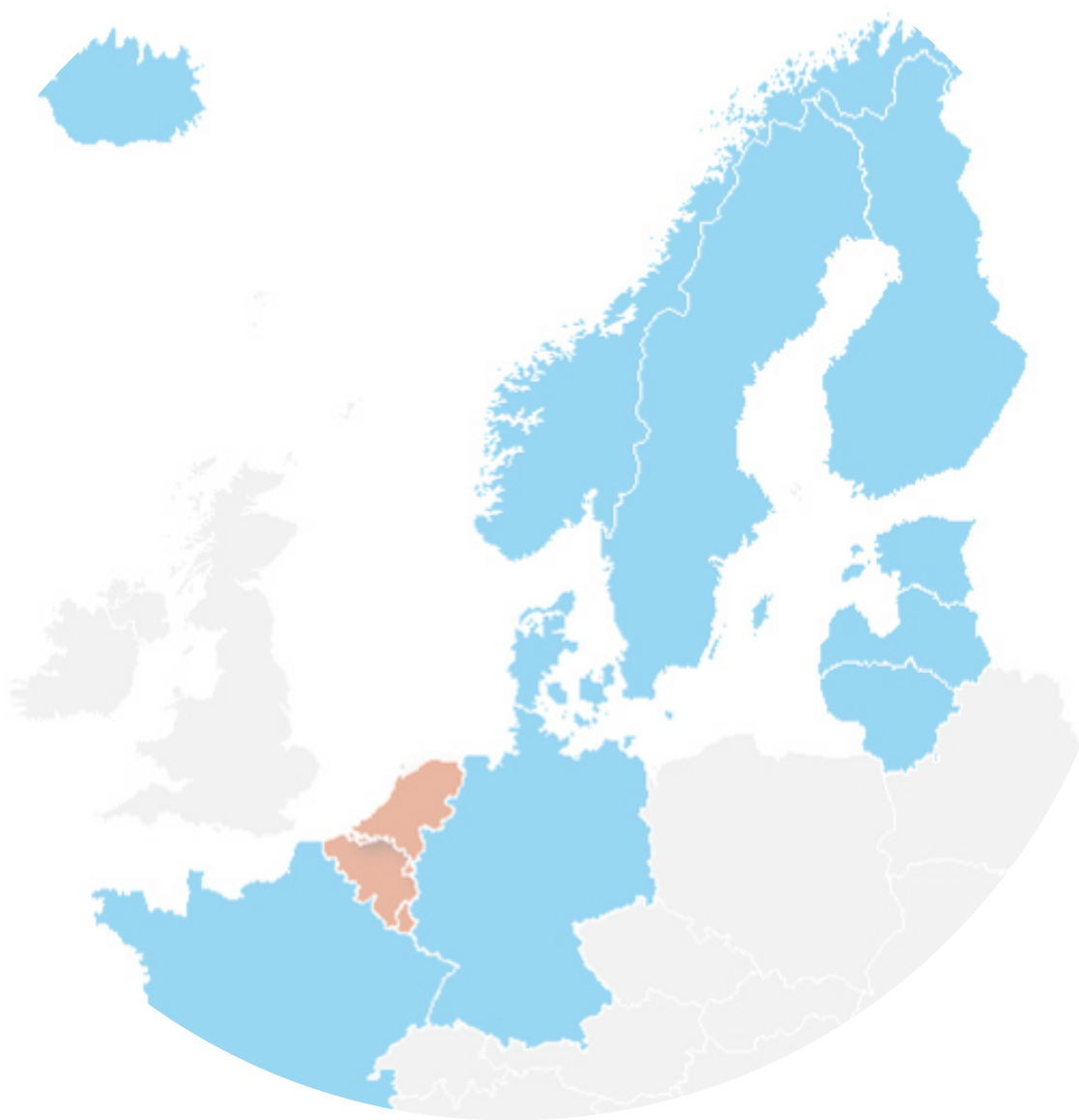
La coopération entre le Benelux et les États baltes a reçu une impulsion importante en 2024 avec l'entrée en vigueur, le 1er mai, du traité sur la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes de l'enseignement supérieur. Conclu en 2021, ce traité étend le mécanisme Benelux existant à l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Il s'agit d'une avancée concrète vers une plus grande fluidité des passages entre les pays concernés pour les étudiants.

L'entrée en vigueur a été marquée par un événement international organisé à Bruxelles par le Secrétariat général Benelux, qui a réuni des ministres et des représentants d'organisations de l'enseignement du Benelux, des États baltes et du Conseil nordique. Une table ronde a permis de réfléchir à la valeur ajoutée de la reconnaissance automatique pour les études et le travail transfrontaliers, ainsi qu'à l'importance de la confiance mutuelle, de la transparence et de la coopération dans l'enseignement supérieur.

CONSEIL NORDIQUE

En 2024, la relation avec le Conseil nordique, l'organe de coopération des pays scandinaves, a encore été approfondie. Une visite de travail officielle au SG du Conseil nordique a été planifiée pour renforcer la coopération dans les domaines où les deux régions sont considérées comme des précurseurs. L'accent a été mis sur l'élaboration de politiques en matière d'intelligence artificielle et sur la mise en œuvre du traité sur la reconnaissance automatique des diplômes. En outre, une délégation du SG a assisté à la session plénière du parlement du Conseil nordique à Reykjavik.

L'échange avec les pays nordiques s'inscrit dans la stratégie plus large du Benelux de coopérer activement avec des régions qui partagent la même ambition en matière de transparence, de mobilité équitable et d'innovation numérique. Ce dialogue contribue à l'enrichissement des politiques et renforce le rôle du Benelux en tant que bâtisseur de ponts au sein de l'Europe.





Conference Benelux sur la communication de crise dans les villes - 13 novembre

CONCERTATIONS EN 2024

Groupes de travail et concertation d'experts	272
Concertations stratégiques	16
Concertations ministérielles	5
Ateliers, journées d'études, etc.	10
Visites de travail	4



Sommet Benelux - 26 novembre



Comité de Ministres - 19 décembre

